

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1128

Artikel: Toujours la grande fringale
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Questions de citoyenneté

Les prochaines votations cantonales à Genève pourraient, théoriquement, changer le visage du législatif cantonal: sous l'étendard des droits civiques, les solutions nuancées sont dénigrées.

(*jb/jd*) Le 6 juin prochain le corps électoral genevois se prononcera sur deux initiatives qui concernent la définition de la citoyenneté: l'octroi des droits politiques aux étrangers résidant en Suisse depuis plus de dix ans et la possibilité pour les fonctionnaires de siéger au Grand Conseil.

Cet autre, si lointain et si proche

La crise aidant, la première initiative, qui revendique aussi bien le droit de vote que le droit d'éligibilité pour les étrangers, risque bien de ne rencontrer qu'un écho limité, à l'instar des récentes tentatives du même genre à Neuchâtel et dans le canton de Vaud. Alors, irréaliste et naïve cette initiative ? Peut-être, si on en mesure l'efficacité à l'aune des résultats électoraux. Elle reste pourtant nécessaire, comme l'expression d'une volonté de reconnaître l'immigré, cet autre si lointain malgré sa proximité. Nécessaire aussi à titre de protestation face à la situation inacceptable d'une part importante de la population, d'hommes et de femmes dont beaucoup sont réduits à leur seule fonction de force de travail dans les activités les moins gratifiantes, souvent liées à la construction, l'hôtellerie ou la restauration. Initiative utile enfin comme le rappel jamais assez proclamé que le nationalisme, même s'il prend chez nous des formes plus civilisées qu'ailleurs en Europe et dans le monde, reste une idéologie d'exclusion.

Gauche boudeuse

Les autorités ont repris une partie seulement de l'initiative pour en faire un contre-projet: le droit de vote et d'éligibilité aux tribunaux des prud'hommes. Boudée par les belles âmes de l'extrême-gauche, cette proposition, même insuffisante, n'est pas dédaignable. Dans les secteurs économiques où travaille la majorité des étrangers, les prud'hommes jouent un rôle important de gardien du droit et des conventions collectives. Et la centaine de juges immigrés qui pourraient être élus en cas d'acceptation de cette proposition serait un premier signe de reconnaiss-

sance et un facteur non négligeable d'intégration.

Les fonctionnaires: privés d'un droit fondamental ?

La seconde initiative vise à supprimer l'incompatibilité entre le statut de fonctionnaire et le mandat de député au parlement cantonal. Ici deux principes sont en jeu, qui ont peine à vivre en harmonie. Celui de la séparation des pouvoirs et celui de l'égalité des droits, en l'occurrence des droits civiques. La séparation des pouvoirs exige notamment que soient distinguées les fonctions exécutive et législative pour éviter qu'un fonctionnaire-député soit conduit à élaborer des propositions de loi, à les adopter puis à les exécuter; la fonction de contrôle des activités gouvernementales incombant au parlement n'aurait dès lors plus de sens. L'argument des initiateurs qui compare les fonctionnaires privés de la possibilité de défendre directement leurs intérêts aux avocats, architectes et autres médecins représentés au Grand Conseil par certains de leurs pairs, cet argument n'est pas pertinent.

nen: les premiers ne constituent pas seulement, à l'instar des seconds, une catégorie professionnelle; ils font aussi partie d'un organe de l'Etat, le pouvoir exécutif.

On peut rétorquer à juste titre que cette incompatibilité prive un nombre important de citoyennes et de citoyens d'un droit fondamental en démocratie. Que plusieurs cantons et communes suisses ouvrent l'accès de leur parlement à leurs fonctionnaires sans qu'il en résulte des perturbations notables. Si originellement la fonction publique ne représentait que des effectifs restreints, voués pour l'essentiel à l'administration d'autorité, elle a considérablement évolué en nombre et ses tâches se sont diversifiées à l'extrême; l'administration aujourd'hui est d'abord prestataire de biens et de services. D'ailleurs le canton de Genève tient compte dans une certaine mesure de cette évolution: l'incompatibilité ne vaut pas pour les agents de certains établissements publics autonomes.

C'est dans cette direction qu'il faudrait rechercher une solution nuancée qui tente de conjuguer au mieux les deux principes mentionnés ci-dessus. En distinguant par exemple les administrations et les fonctions qui relèvent clairement de l'exercice de l'autorité publique — et là l'incompatibilité se justifie pleinement — de celles qui ressortissent aux nombreux services que les collectivités publiques fournissent aujourd'hui. ■

ÉNERGIE

Toujours la grande fringale

(*jd*) Depuis deux ans le produit intérieur brut de la Suisse est à la baisse et pourtant la consommation énergétique continue de progresser. Le fameux découplage entre développement économique et besoins énergétiques, qui devrait caractériser une société moderne, n'est pas prêt de se réaliser dans notre pays. Pourtant, même le plus pessimiste des scénarios envisagés par la commission fédérale pour une conception globale de l'énergie en 1978 prévoyait une croissance identique de ces deux variables.

L'analyse plus fine des données de la dernière décennie montre que la con-

sommation d'énergie pour la production de chaleur (mazout et gaz essentiellement) a progressé moins vite (+15%) que la moyenne (+25%). De même pour l'industrie (+16%). Pour le premier secteur, cette relative modération s'explique par l'amélioration de la qualité thermique des bâtiments et les meilleures performances des installations de chauffage. L'industrie quant à elle, sous la pression de la concurrence, doit abaisser ses coûts et donc augmenter son efficacité énergétique. Pourtant les spécialistes estiment qu'on est encore loin d'avoir épousé le potentiel d'économie dans ces deux secteurs. Pour les carburants, la situation est par contre catastrophique (+42%). Responsables, notre fringale de déplacements et notre goût prononcé pour les véhicules de forte cylindrée. Quant à l'électricité (+30%), elle accroît

Transparence à décoder

(yj) En 1988, à l'âge de 98 ans, Brown Boveri s'unissait au groupe suédois ASEA. Depuis août 1991, on joue «Cats» dans l'ancienne halle de montage des locomotives à Oerlikon/ZH. En décembre dernier, ABB Suisse publie un rapport social sans complaisance. L'exercice 1992 boucle avec un chiffre d'affaires à la hausse, des carnets de commande bien remplis et un bénéfice net en forte baisse. Comment apprécier tant d'informations disparates ?

Née six cents ans après la Confédération, la société BBC a écrit de fortes pages de l'histoire industrielle suisse, depuis que les ingénieurs C.E.L. Brown et Walter Boveri, inventeurs des lignes à haute tension et longue distance, quittèrent ensemble la Fabrique de machines d'Oerlikon pour fonder leur propre usine à Baden, sur un terrain mis à leur disposition par la ville.

Tremblement de terre

Début 1988, après des mois de négociations, c'est la fusion avec le puissant groupe suédois ASEA, concurrent et complémentaire à la fois. Tremblement de terre, à peine atténué par la nationa-

lité — neutre — du partenaire et par le maintien (jusqu'à l'an dernier) de Fritz Leutwiler à la présidence d'un conseil d'administration pratiquement inchangé pour la BBC, la société-mère helvétique du groupe ABB, désormais placée sous le commandement de David de Pury. L'intervention du nouveau patron international, le fougueux et cosmopolite Percy Barnevik, allait comme prévu remuer davantage le groupe international que la société suisse créée en 1988, sous le nom d'ABB Suisse. Laquelle présente pourtant elle aussi aujourd'hui un visage contrasté. En fait, tant à l'échelle mondiale que suisse, ABB a plutôt bien résisté à la récession qui semble désormais la ratrapper, malgré une politique de diversification forcenée: le groupe est désormais très présent sur les «nouveaux» marchés de l'Europe orientale et de l'Extrême-Orient asiatique, Chine comprise, tout comme sur un terrain jusqu'alors verrouillé par les concurrents locaux, Westinghouse en tête: l'Amérique du Nord.

Dans une phase de transition, les secteurs les plus fragiles, souvent les plus récents aussi, peinent les premiers. Edwin Somm, le patron d'ABB Suisse, en nomme trois, dont les 80 millions de pertes ont à nouveau pesé l'an dernier sur le résultat d'exploitation après amortissements (réduit à 275 millions de francs): la Meteor AG, la W+E Technique de protection de l'environnement, et le domaine ferroviaire.

Tertiarisation

Dans la construction de matériel roulant, ABB s'acharne à tenir désormais les délais de livraison, tant pour les véhicules du RER zurichois ou du métro londonien que pour les trains de ferroutage, ces 1800 tonnes remorquées à travers les Alpes par deux «Loc 2000». Ces superbes machines ont à bord une imposante électronique dont les panneaux fréquents immobilisent les convois

en rase campagne — très mauvais pour l'image du fabricant comme des CFF, qui ont d'ailleurs encaissé des pénalités pour livraisons tardives.

Côté personnel, les effectifs se maintiennent depuis trois ans, à hauteur de 215 000 dans le monde, dont 14 000 à 15 000 en Suisse; mais si le solde des arrivées/départs demeure stable, la structure de l'emploi évolue, et les cols bleus blanchissent progressivement: la BBC de 1971 occupait 44% de son personnel en usine, tandis que l'ABB Suisse n'a plus que 28% d'ouvriers. Le niveau des salaires reflète aussi ce processus de tertiarisation: environ 20% des collaborateurs touchent moins de 4500 francs et 10% plus de 6500 francs par mois. Les femmes représentent 17% de l'ensemble du personnel, mais seulement 0,6% de l'encadrement. Du travail pour la déléguée à l'égalité récemment nommée, et pour toute la société ABB Suisse, membre depuis plusieurs années du mouvement «PACTE - Des paroles aux actes».

Sur les quelque 6000 collaborateurs ayant répondu à un sondage organisé pour la préparation du rapport social, plus de 80% qualifient de «bon à très bon» le climat dans l'entreprise. Même proportion pour la satisfaction au travail. En revanche, les qualités de dirigeants des cadres supérieurs sont jugées insuffisantes par 40% des personnes interrogées, qui leur reprochent de manquer de clarté dans les consignes et de fermeté dans leur application. A notre connaissance, David de Pury, grand donneur de leçons de néo-capitalisme, ne se sent pas concerné par cette critique venue de la base.

Flous et doutes

La foule de renseignements fournis par les holdings qui coiffent les 1500 entreprises du groupe ABB témoignent d'une louable volonté de transparence. Mais à qui servent toutes ces informations non décodées ? Aux analystes financiers, qui s'intéressent davantage à la rentabilité de la société qu'à la marche de l'entreprise, à la gestion qu'à l'opérationnel. D'où les interprétations divergentes de la presse, rassurante ou alarmiste selon les titres. D'où aussi, dans le public intéressé, le sentiment de flou, plutôt inquiétant en ces temps de crise et d'incertitudes. D'où encore l'aspiration du personnel à une direction plus forte et plus claire.

Comme quoi une double volonté de transparence et de participation peut aussi développer des effets pervers. ■

régulièrement sa part du marché de l'énergie.

Il suffit de jeter un œil sur l'évolution des prix réels des différents agents énergétiques pour comprendre les limites des efforts volontaires et même des réglementations plus contraignantes. Toujours durant la dernière décennie, le prix réel de l'électricité a chuté de près de 8%, celui de l'essence de 35% et celui du mazout de moitié.

Dès lors la conclusion est simple. Le programme Energie 2000 n'atteindra ses objectifs que si les prix de l'énergie sont adaptés à la hausse. L'introduction de taxes incitatives est aujourd'hui une priorité politique absolue. La paix énergétique en péril (DP n° 1127: «L'heure de vérité») ne sera sauvegardée qu'à cette condition: aux efforts d'amélioration de la production indigène doit impérativement s'ajouter un plan précis d'augmentation progressive du prix de l'énergie. Ce compromis nous paraît plus viable que la guérilla que semblent vouloir se livrer producteurs-distributeurs et anti-nucléaires, chacun espérant voir trébucher l'autre à l'échéance du moratoire nucléaire de la fin du siècle. ■